



## **COPIE DE RÉSOLUTION**

Quatre cent quatre-vingtième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 21 juin 2023, à 19 h 30.

### **PRÉSENCES**

DANVILLE

HAM-SUD

SAINT-ADRIEN

SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR

VAL-DES-SOURCES

WOTTON

Directeur général et greffier-trésorier

Directeur de l'aménagement du territoire

Directrice du développement des communautés

Adjointe administrative à la direction

Mme Martine Satre

M. Serge Bernier

M. Pierre Therrien

M. René Perreault

M. Jean Roy, représentant

M. Jocelyn Dion

M. Frédéric Marcotte

M. Philippe LeBel

Mme Johanie Laverdière

Mme Isabelle Pellerin

### **ABSENCE**

SAINT-CAMILLE

M. Philippe Pagé

---

### **2023-06-11960**

#### **SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS DANS LE CADRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN**

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a lancé en date du 31 mars 2023, un appel d'offres (A/O 2023-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 1500 MW produite à partir de source éolienne (ci-après l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cet Appel d'offres, une partie du territoire de la MRC a été ciblé par Hydro-Québec comme étant un endroit dont le réseau électrique possède une capacité d'intégration de l'énergie produite par un éventuel projet éolien;

CONSIDÉRANT que certaines entreprises spécialisées dans le développement de projets éoliens ont l'intention d'établir un tel projet afin de pourvoir aux besoins ainsi exprimés par l'Appel d'offres ou de tout autre appel d'offres ultérieur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, les municipalités possèdent une compétence relativement à leur participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT que des municipalités locales se trouvant sur le territoire de la MRC désirent potentiellement participer à de tels projets éoliens notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de lui faire bénéficier des retombées afférentes;

CONSIDÉRANT que, malgré la participation potentielle des municipalités locales, ces dernières considèrent qu'il s'agit de projets à échelle régionale et que, conséquemment, une cohésion doit être assurée entre elles;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, il est opportun que la MRC apporte son soutien aux municipalités locales, notamment en y centralisant les échanges avec les parties prenantes du projet éolien;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la participation des municipalités locales aux projets éoliens, diverses ententes notamment avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens doivent être conclues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la MRC des Sources accepte de soutenir les municipalités locales dans le cadre des formalités, démarches et interventions devant être effectuées afin d'assurer leur participation à d'éventuels projets éoliens.

QU'à cette fin, la MRC des Sources autorise la direction générale de la MRC à effectuer toute formalité, démarche et intervention afin de soutenir les municipalités locales à participer à tout projet éolien, notamment en négociant toute entente avec les communautés autochtones Abénakis ainsi qu'avec tout partenaire privé spécialisé dans le développement de projets éoliens en vue permettre une telle participation.

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer toute formalité, démarche et intervention nécessaire ou signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 26 juin 2023.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julien' followed by a stylized flourish.

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier

*Sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023 de la MRC des Sources, lors de sa prochaine séance.*